

Développement durable :

Un état des lieux du secteur bancaire

Isabelle ALLEMAND et Bénédicte BRULLEBAUT ¹

Mars 2007

Résumé : L'objectif de cet article est de faire un état des lieux des politiques menées par les banques en matière de développement durable. Au cœur du système économique, les établissements financiers sont-ils particulièrement sensibilisés par les questions environnementales et sociales ? Constituent-ils aujourd'hui des acteurs du développement durable? Pour essayer d'apporter des réponses à ces interrogations, nous avons adopté une grille d'analyse synthétique, permettant d'étudier leurs actions aussi bien à partir des trois dimensions traditionnellement examinées (triple bottom line), que dans le cadre de la théorie des parties prenantes. Nous l'avons utilisée pour répertorier et classifier les composantes des politiques conduites par six banques françaises et deux étrangères, à partir des informations disponibles dans leur dernier rapport annuel de développement durable. L'apport principal de cet article est d'offrir un premier support de réflexion sur le développement durable dans le secteur bancaire. Notre analyse fait ressortir les actions sur lesquelles les banques communiquent le plus, mais aussi des disparités selon les établissements et des faiblesses vis-à-vis de certaines parties prenantes. Ces recherches ont été effectuées dans le cadre de la Chaire signée entre la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté et l'Ecole Supérieure de Commerce de Dijon Bourgogne.

Mots clés : responsabilité sociétale des entreprises – banques – politiques de développement durable.

¹ Isabelle Allemand et Bénédicte Brullebaut sont professeurs de finance à l'Ecole Supérieure de Commerce de Dijon Bourgogne – 29 rue Sambin. 21000 Dijon. Isabelle Allemand est doctorante en Sciences de Gestion à l'Université de Bourgogne et membre du LEG-FARGO (UMR CNRS).

Tél: 03.80.72.59.00. Fax: 03.80.72.59.99.

iallemand@escdijon.com – bbrullebaut@escdijon.com

INTRODUCTION

Le monde a pris conscience que la performance économique ne conduit pas obligatoirement au bien-être de la société et au progrès social. Face à la destruction de l'environnement, la discrimination vis-à-vis de certains groupes sociaux, l'insécurité dans le travail, s'est développée une volonté d'établir de nouvelles règles économiques, sociales et écologiques, contribuant à une meilleure entente entre tous les acteurs de la société. Il ne s'agit pas seulement de l'élaboration de lois, mais de la multiplication d'actions volontaires, permettant "aux générations présentes de satisfaire leurs besoins sans remettre en cause la capacité des générations futures à satisfaire les leurs"², et de concilier la protection de l'environnement naturel, le développement social ainsi que le développement économique. "Être socialement responsable signifie non seulement satisfaire pleinement aux obligations juridiques applicables, mais aussi aller au-delà et investir "davantage" dans le capital humain, l'environnement et les relations avec les parties prenantes". (Commission Européenne, rapport 2001, p.7).

A l'échelon de la firme, il est usuel de parler de la responsabilité sociale des entreprises (*corporate social responsibility*, désormais RSE), qui peut se définir par "l'intégration volontaire de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes"³. Il s'agit d'accorder une plus grande importance aux conséquences à long terme des activités des entreprises et au système de management mis en place pour garantir le progrès continu et la durabilité de la stratégie. Selon l'association Alliances⁴, les entreprises auraient intérêt à développer leur RSE pour accroître leurs performances commerciales et financières, réduire à terme les risques industriels et écologiques et renforcer leur compétitivité.

Les entreprises de tous secteurs d'activité peuvent se sentir concernées, et adopter une politique de développement durable en fonction de leur identité et de leurs particularités. Au cœur du système économique, les banques se sont-elles déjà engagées dans une démarche volontaire ? S'agit-il d'un élan général ou certains établissements se démarquent-ils par l'importance de leur démarche ? Quelles sont les actions spécifiques développées par le domaine bancaire ? Pour essayer de répondre à ces questions, notre réflexion s'est structurée

² Rapport Brundtland de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies fin 1987.

³ Livret vert de la Commission européenne sur la responsabilité sociale des entreprises, 2001.
http://www.fr.eurofound.eu.int/transversal/csr_report.htm.

⁴ Association créée en 1994 à Lille par trois chefs d'entreprise, ayant pour but d'accompagner les entreprises pour améliorer leur performance en respectant davantage l'homme et l'environnement (www.alliances-asso.org).

en trois parties. Elle s'est tout d'abord portée sur le choix d'une grille de lecture théorique nous semblant pertinente pour l'analyse d'une politique de développement durable. Ensuite, en analysant les rapports annuels de développement durable de six banques françaises et trois banques étrangères, nous avons d'une part recensé les principales actions menées par les banques en matière de développement durable, d'autre part effectué une synthèse de leurs engagements en ce domaine, constituant un état des lieux des politiques de RSE extériorisées par les entreprises de notre échantillon.

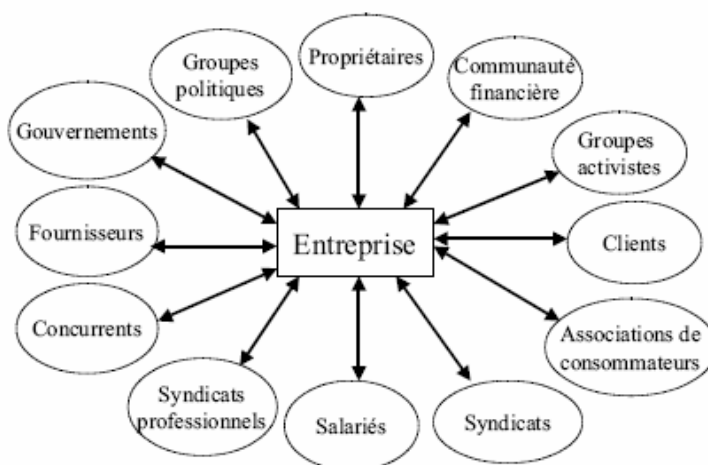
1. Quelle grille de lecture utiliser pour analyser la politique RSE d'une banque ?

Indépendamment du secteur d'activité, deux grilles sont fréquemment retenues dans les travaux relatifs au développement durable : celle du *triple bottom line* et celle des parties prenantes.

Le développement durable suppose un équilibre entre l'économique, le social et l'environnemental et repose sur trois principes : le principe d'équité entre les peuples et les générations, le principe de précaution et le principe de participation. La dimension économique s'analyse à travers la compétitivité, l'efficacité relativement aux coûts et la création de richesse. Le pilier sociétal prend en compte l'égalité des chances entre individus, entre générations, la lutte contre le chômage, les mesures prises vis-à-vis de l'éthique, de la santé et de la sécurité. Selon Novethic, l'entreprise doit prendre en compte l'ensemble des personnes avec lesquelles elle est en relation et se mobiliser contre le travail des enfants, la faim dans le monde, contribuer à lutter contre le sida, à améliorer la santé, éviter la soustraction dans les pays émergents. Enfin la dimension environnementale s'intéresse à l'utilisation minimale des ressources épuisables, au recours durable aux ressources renouvelables et à la protection de la nature, les principaux enjeux étant liés au respect de la biodiversité, au traitement et à la production des déchets, à l'utilisation de l'eau, de l'énergie, à la contribution à la pollution chimique et au réchauffement climatique, au non gaspillage des ressources naturelles.

La théorie des parties prenantes est la seconde grille de lecture la plus associée aux travaux sur le développement durable. Elle prend en compte les intérêts de l'ensemble des parties en relation directe ou indirecte avec la firme. Elle s'inscrit dans une vision systémique de la firme, considérée insérée dans un système d'acteurs. Elle permet de considérer le développement durable comme une question transversale et transdisciplinaire (Dotenwill et Reynaud, 2006). Elle peut conduire la société à prendre en compte dans sa politique des acteurs jusque là non considérés comme des interlocuteurs de l'entreprise. Qu'enlève la

notion de partie prenante d'une entreprise (*stakeholder*)? Pour Mercier (1999), elle regroupe l'ensemble des agents pour lesquels le développement et la bonne santé de l'entreprise représentent des enjeux majeurs. Les parties prenantes peuvent être définies comme " tout groupe ou tout individu qui peut affecter ou être affecté par la réalisation des objectifs d'une organisation" (Freeman, 1984, p. 48). "Les intérêts de toutes les parties prenantes ont une valeur intrinsèque, aucun ensemble d'intérêts n'est supposé dominer les autres" (Jones et Wicks, 1999, p. 207). Pour Carroll (1991), "la notion de *stakeholder* est un jeu de mots par rapport à la notion de *stockholder* (actionnaire) et désigne les individus ou les groupes d'individus qui ont un enjeu, une requête ou un intérêt dans les activités et les décisions de l'entreprise". Le volet environnemental ne doit pas être oublié pour Starik (1995, p. 216) qui propose une définition plus large des parties prenantes : "toute entité naturelle qui affecte ou est affectée par l'activité de l'entreprise". La nature n'est alors plus seulement considérée pour ce qu'elle apporte aux hommes, elle devient un élément à part entière, qu'il faut également préserver et respecter. Une entreprise souhaitant s'engager dans un processus de développement durable a pour objectif non pas de récolter des richesses au profit de ses seuls actionnaires, mais plutôt d'établir un équilibre raisonnable entre les intérêts, obligatoirement hétérogènes et parfois contradictoires, de toutes ses parties prenantes. Dans cette approche la raison d'être de l'entreprise résiderait dans sa capacité à répondre aux aspirations des parties prenantes au service desquelles elle se met, et sa mission devrait être de trouver des solutions aux grands problèmes de la société. La cartographie des parties prenantes proposée par Freeman (1984) offre une vision globale des nombreuses relations pouvant exister avec l'entreprise :



La cartographie des parties prenantes d'une très grande organisation (Freeman 1984, p. 55)

Plusieurs typologies des parties prenantes ont été développées et sont susceptibles d'être utilisées pour notre analyse. Nous avons retenu la distinction proposée par Bonnafous-

Boucher et Pesqueux (2006), à savoir une classification ordonnant les parties prenantes selon le caractère explicite ou implicite de leurs relations avec la firme. Les acteurs en relation directe avec l'entreprise (actionnaires, salariés, clients, fournisseurs) constituent les parties prenantes contractuelles. Ceux situés autour de la firme et qui peuvent affecter ou être affectés par cette firme sans forcément avoir un lien contractuel avec elle (autorités publiques, collectivités locales, associations, ONG...) appartiennent aux parties prenantes diffuses.

Les deux grilles théoriques précédemment évoquées permettent d'appréhender le phénomène que nous souhaitons observer. Chacune apporte un éclairage à la réflexion, c'est pourquoi il nous a semblé intéressant de les utiliser conjointement, en construisant un cadre d'analyse synthétique. Croiser les deux grilles de lecture se justifie aussi par le fait que la théorie des parties prenantes recoupe les trois fondements du développement durable : elle permet de prendre en compte les aspects économique, social et environnemental ; elle considère la firme comme un lieu de médiation d'intérêts qui peuvent s'avérer contraires aux aspirations humaines et aux nécessités de l'environnement naturel ; enfin les parties prenantes peuvent être assimilées aux porte-paroles, aux interlocuteurs de l'entreprise relativement aux trois piliers identifiés (Dotenwill et Reynaud, 2006). Notre démarche n'est pas pionnière. Ainsi la synthèse des attentes probables des diverses parties prenantes proposée par l'ADEME⁵ s'inscrivait déjà dans cette vision synthétique.

2. Quelles sont aujourd'hui les politiques RSE développées dans le secteur bancaire?

2.1. Les sources et la méthodologie utilisées

L'objectif du développement de la grille de lecture présentée au chapitre précédent était de fournir un cadre permettant d'analyser les politiques RSE extériorisées par les banques. Nous avons travaillé sur un petit échantillon d'établissements, constitué de six groupes français, trois relevant de l'AFB⁶ : la Société Générale, BNP Paribas, le CIC, et trois du domaine coopératif ou mutualiste : le Crédit Mutuel, la Banque Populaire, le Crédit Agricole, et de deux banques étrangères, la Caixa Bank et Dexia, choisie pour son influence à la fois en France et dans d'autres pays et sa renommée en matière de développement durable. Pour chacune de ces banques, nous avons analysé le dernier rapport annuel de développement durable disponible, vecteur principal de communication externe. Il est relatif à l'année 2005, sauf pour le Crédit Agricole et la Caixa Bank (2004). La Société Générale est une des banques AFB qui communique le plus sur le développement durable. Elle est engagée dans le

⁵ Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Énergie.

⁶ Association Française des Banques.

programme des Nations Unies pour l'environnement, le *Carbon Disclosure Project*, et a rejoint le groupe de *Wolfsberg*, l'OCDE et les principes de Londres sur le développement durable. La Banque Populaire, le Crédit Agricole, font partie de l'indice ASPI eurozone⁷. Dexia figure dans le classement *Global 100 Most Sustainable Corporations in the World*. C'est la seule entreprise de droit belge et l'un des rares groupes financiers à figurer dans ce classement réalisé par l'agence Innovest. BNP Paribas est également impliquée dans *Carbon Disclosure Project*.

Le travail a consisté, dans un premier temps, à répertorier les actions évoquées dans les rapports et à déterminer leur appartenance à l'une des cases de notre grille d'analyse, quelquefois à plusieurs. Dans un second temps, nous avons effectué une synthèse des résultats pour offrir une vue globale du "marché" de la RSE dans le secteur bancaire aujourd'hui. Pour cela, nous avons repris notre grille d'analyse et pour chacun des grands types d'actions identifiés, nous avons indiqué le pourcentage de banques de l'échantillon engagées dans ces opérations, et leur liste nominative. C'est une manière de mettre en évidence les axes déjà bien travaillés par les banques en matière de RSE. Elle figure en annexe 1.

2.2. Les actions de développement durable menées par les banques

Pour mieux appréhender le développement durable dans les établissements bancaires, nous proposons tout d'abord de donner des exemples, extraits des rapports annuels, des actions que les banques peuvent mener vis-à-vis des différentes parties prenantes.

2.2.1. Les parties prenantes contractuelles

- Les actionnaires

Une politique de RSE visant à satisfaire les actionnaires, en tant que partie prenante, comporterait trois axes : la transparence, la responsabilité financière et la gouvernance. Il s'agit de rechercher constamment, et d'obtenir, un niveau élevé et régulier de rentabilité, de réaliser des performances financières créatrices de valeur et de dividendes. Une bonne maîtrise des risques s'inscrit également dans cette démarche. Concernant la transparence, citons les initiatives destinées à faire bénéficier les actionnaires, notamment individuels, d'une information complète et de la possibilité de s'exprimer par différents canaux : assemblée générale, comité consultatif ou tout autre structure de dialogue entre l'entreprise et des représentants de ses actionnaires, réunions d'actionnaires organisées en délocalisé, importance donnée aux clubs d'actionnaires, comme à la Société Générale. L'ensemble de ces actions

⁷ Qui répertorie les 120 sociétés de la zone euro affichant les meilleures performances selon les critères de responsabilité sociale et environnementale définis par Vigéo.

peut être mené indépendamment du secteur d'activité de la firme. Le domaine bancaire cependant apparaît comme particulièrement engagé dans l'amélioration de la gestion des risques. Poussées par l'évolution du cadre réglementaire, comme les accords de Bâle II, toutes les banques aujourd'hui se sont structurées par rapport au risque, avec un département spécialisé dans la gestion des risques, des instances de maîtrise des risques, des comités de contrôle interne, une direction des risques ... Comme le soulignent Marsiglia et Falautano (2005), les banquiers et les assureurs, à l'intérieur de leur rôle fondamental de gestionnaires des risques, peuvent choisir d'utiliser des modèles offrant une vision globale de l'articulation du système entre les différentes parties prenantes impliquées et ainsi prendre en compte les conséquences qui découleront de leurs actions. Se soucier des impacts économiques, sociaux et environnementaux de ses activités est une manière pour une entreprise de prévenir des risques qui peuvent à tout moment venir mettre en péril sa rentabilité ou son avenir.

- La direction

Le respect de la diversité dans l'équipe de direction s'inscrit dans le cadre d'une politique de développement durable. La composition de la direction générale et celle du conseil d'administration peuvent ainsi être définies de manière à respecter la proportion entre les hommes et les femmes, ou tout autre indicateur de diversité. Dexia par exemple souligne dans son rapport annuel de développement durable 2005 la présence de cinq nationalités différentes au conseil d'administration. La mise en œuvre d'un mode de gouvernance fondé sur un comité exécutif où seraient représentées toutes les parties prenantes et pas seulement les actionnaires constitue un autre exemple de choix possible. A la Caixa Bank, les syndicats sont représentés aux comités de direction. BNP Paribas met elle en avant la formation de ses nouveaux administrateurs, le Crédit Agricole la fréquence de ses conseils et l'assiduité de ses administrateurs.

- Les salariés

Les collaborateurs de l'entreprise représentent sa première source de richesse (Novethic⁸). Ils garantissent non seulement la production d'un bien ou d'un service, mais peuvent également, placés dans des conditions favorables (propriété du management et de l'environnement de travail, incitation à l'autonomie, formation et rémunération), améliorer la qualité des produits et des services, imaginer de nouvelles façons de travailler. "L'entreprise socialement responsable a pour objectif de prendre en compte les souhaits et valorise les intérêts de ses ressources humaines en tant que condition fondamentale de son acceptabilité,

⁸ <http://www.novethic.fr/novethic/site/article>

sa cohésion et sa croissance"⁹. Dexia déclare s'être engagée dans la promotion de la diversité : langues, culture, formation, âge, handicaps. La plupart des banques de l'échantillon ont signé le Pacte Mondial. Organiser un programme d'égalité des chances fait également partie d'une politique RSE orientée vers les salariés (GRI). L'équité en matière d'emploi consiste à assurer à tous les individus les mêmes chances d'obtenir un travail. Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective (Pacte Mondial), extérioriser des procédures claires d'information, de consultation et de négociation avec le personnel en cas de modification d'activité de l'organisation (restructuration...), représentent un autre volet (GRI). Le dialogue social peut être matérialisé par des accords d'entreprise, comme à la Société Générale, où 171 conventions liées à la formation, les rémunérations, l'égalité professionnelle, le temps de travail, les avantages sociaux, ont été répertoriées en 2005, ou encore chez Dexia, qui a signé 39 nouveaux accords en 2005. Font également partie d'une démarche RSE la lutte contre la corruption et les pots-de-vin (GRI). Les banques demandent à leur personnel de ne pas accepter de cadeaux n'étant pas d'une valeur estimée raisonnable ou d'en référer à leur hiérarchie. Le traitement de l'information par le salarié peut relever aussi des préconisations d'une politique de développement durable : respect de la confidentialité, même au sein de l'entreprise vis-à-vis de personnes n'étant pas censées détenir cette information, non dissimulation de renseignements pouvant être importants. Pour les banques, il s'agit fondamentalement d'obligations, liées au secret bancaire et au délit d'initié (il est interdit aux agents bancaires d'utiliser des informations privées à des fins personnelles, de réaliser des opérations financières, spéculatives, à partir de la détention de renseignements privilégiés, tant que ceux-ci ne sont pas publics). Enfin la sécurité des salariés, en ce qui concerne les banques notamment vis-à-vis du risque de *hold up*, est fréquemment un axe de la politique de développement durable d'une société. Une fois encore, au-delà du respect de la législation, il s'agit de mettre en place des actions de prévention, d'information, de gestion des risques visant à assurer la meilleure protection possible des salariés. Le volet environnemental est aussi très présent : utilisation de téléconférence pour éviter les déplacements, participation financière aux frais de transport en commun, gestion des déchets (papier, cartouches d'encre), économies d'énergie... font partie des actions sur lesquelles les banques communiquent.

- Les syndicats

Les syndicats, en leur qualité de représentation et de défense des droits des salariés, constituent une des parties prenantes de l'entreprise. Ils jouent un rôle de contestation ou de

⁹ www.vigeo.com

partenariat au niveau international à travers des fédérations organisées par branches et sont censés œuvrer pour le respect de la liberté syndicale dans les pays où elle n'est pas reconnue. Définir la politique en matière de liberté syndicale, précisant si son application est uniforme quel que soit le pays, peut être une des composantes d'une politique de développement durable (GRI). En France, le pouvoir syndical et les revendications salariales sont importants, ils sont susceptibles d'influencer les stratégies de responsabilité sociale des sociétés françaises (Grand et al. 2005). La plupart des banques font état dans leur rapport annuel de développement durable d'accords syndicaux et soulignent leur souci d'établir un dialogue social.

- Les clients

L'entreprise socialement responsable prend en compte, pour les valoriser durablement, les intérêts de ses clients et de ses fournisseurs (Vigéo). S'intègre dans cette démarche toutes les mesures visant à améliorer le service au consommateur comme les procédures qualité, les numéros verts et les services d'information client, les enquêtes de satisfaction, etc. Il s'agit d'offrir des produits et des services de qualité, satisfaisant aux besoins, et à un prix honnête. C'est aussi répondre à de nouvelles attentes sur les qualités sociales et environnementales des produits. "La RSE évolue progressivement d'une variante philanthropique du capitalisme à des approches stratégiques pour gagner la confiance de leurs clients et celle de la société en général" (Marsiglia et Falautano, 2005, p. 485). Les auteurs mettent en évidence dans leurs travaux l'enjeu représenté par la RSE dans le contexte très compétitif des services financiers et d'assurance, la RSE pouvant être considérée comme un élément clé de création de valeur. La communauté financière est historiquement reconnue pour placer les considérations morales au-delà des obligations légales et opportunistes. La notion de confiance est extrêmement importante, les clients attendant des banques qu'elles soient vigilantes vis-à-vis des fonds qu'ils leur confient et de leur utilisation, notamment en les transformant en prêts (Green, 1989). Les banques ayant la meilleure visibilité sur leurs clients seraient celles qui développeraient et extérioriseraient le plus une image de développement durable (Branco, 2006). La Société Générale souligne dans son rapport annuel son souci de se comporter déontologiquement vis-à-vis de ses clients, en respectant le secret professionnel, en leur fournissant des informations claires et non trompeuses sur les produits et services proposés, en cherchant à éviter le surendettement. Au Crédit Mutuel les conseillers de clientèle ne seraient pas commissionnés pour éviter la vente de produits superflus aux clients. La non discrimination s'applique aussi à la clientèle : distributeurs de billets accessibles aux non voyants (Société Générale), gamme de produits alternatives pour les clients en difficulté

financière ou à faibles revenus (Société Générale, Dexia, Caixa Bank), avantages pour les personnes âgées (Caixa Bank), structure d'accueil spécifique des clients marginalisés du Crédit Agricole.

- *Les fournisseurs*

Vis-à-vis des fournisseurs, il s'agit d'établir un nouveau type de contrat en établissant des relations à long terme. L'idée n'est plus d'obtenir le meilleur prix, en écrasant les marges de ses fournisseurs et en les changeant régulièrement, mais de bénéficier de produits ou de services de qualité constante, dans un bénéfice mutuel pour les deux parties. Le respect des engagements est une autre composante fortement mise en avant. La Barclays déclare assumer le risque venant de ses cinquante principaux fournisseurs dans sa démarche RSE. Ces fournisseurs représentaient un milliard de livres sterling de dépenses en 2004 pour la banque. Cet aspect de sa politique RSE est bien valorisé par la Barclays et globalement reconnu par ses partenaires.

2.2.2. Les parties prenantes diffuses

- *La communauté nationale*

S'inscrivant dans une démarche citoyenne, la politique RSE d'une entreprise vis-à-vis de la communauté (communauté locale, minorités) s'analyse par exemple à travers les politiques de mécénat ou les politiques de réduction des impacts sociétaux (Vigéo). Cette approche est particulièrement développée aux États-Unis. Elle accorde une grande importance à la non-discrimination (sexuelle, raciale...) et au mécénat. En France, une forte majorité des entreprises est engagée dans le *sponsoring* dans les domaines du sport, de la culture, de la santé et de l'aide sociale. Ces actions se concrétisent par des donations, en argent ou en nature, et des parrainages. Elles sont la plupart du temps occasionnelles, sauf pour les parrainages des grandes entreprises. $\frac{3}{4}$ des sociétés engagées dans un tel processus affirment être en mesure d'identifier les avantages commerciaux en découlant, principalement une fidélisation renforcée de la clientèle et de meilleures relations avec la communauté et les pouvoirs locaux¹⁰ (ADEME, 2004, p. 20). Les banques sont particulièrement actives en matière de mécénat, et y consacrent des budgets importants. Pour la Société Générale par exemple, la consolidation des dons de solidarité, des actions de mécénat et de partenariat s'élevait à 18,2 millions d'euros en 2005.

Les banques participent aussi à la lutte contre l'exclusion et à la solidarité par la création de produits financiers spécifiques ("livret Codevair" de la Banque Populaire d'Alsace,

¹⁰ Synthèse documentaire de l'ADEME "Du management environnemental au développement durable des entreprises – CAP 2D", mars 2004.

permettant le financement d'activités solidaires innovantes, "dons aux associations et fondations" de BNP Paribas, "Programme Avantages" du LCL, "Conciliation" de la Société Générale). De même, pour que les personnes en situation difficile continuent à avoir accès aux services bancaires, l'État a confié à la Caisse des Dépôts la gestion d'un Fonds de Cohésion Sociale, garantissant des prêts sociaux, qui sont distribués par trois réseaux bancaires mutualistes (Caisse d'Épargne, Banques Populaires et Crédit Mutuel). "Les banques d'épargne ont un engagement social de contribuer à l'avancement social des classes inférieures" (De Noose, 2006, p. 14). Elles se doivent d'être très proches de la communauté locale et d'avoir une attitude positive pour incorporer tous les clients.

- La communauté internationale

Les banques commerciales, les gouvernements et les institutions financières internationales se trouvent confrontés à des questions éthiques particulières liées à leurs activités de prêts au niveau mondial. Au-delà de bien appréhender à qui elles accordent des crédits et pour quel objet, les banques doivent aussi s'interroger sur les relations entre les dettes souveraines et la gestion de l'économie dans le pays concerné, ou encore sur le bien fondé du financement d'un pays en conflit avec d'autres (Snoy, 1989). Dexia affirme sa position vis-à-vis de l'industrie de l'armement, en refusant par exemple de financer des entreprises liées à la fabrication de mines anti-personnel, ou encore en excluant toute participation au capital des entreprises de ce secteur. Le blanchiment d'argent est également au cœur de leurs préoccupations. A la suite de la création du G.A.F.I. (Groupe d'Action Financière Internationale), en 1990 la loi française a instauré une véritable collaboration entre les pouvoirs publics et le secteur bancaire et financier en matière de lutte contre le blanchiment. Les établissements financiers sont tenus de déclarer les comportements suspects de leur clientèle, ils ont obligation de connaître leurs clients et d'en faire le suivi, de disposer d'une organisation interne adéquate et de coopérer avec les autorités. Depuis novembre 2001, la lutte s'est élargie au financement du terrorisme.

Le micro crédit apparaît comme une autre composante spécifique pouvant être développée par une banque dans le cadre de sa politique RSE. Dans le domaine de l'économie et de l'aide au développement, la société ne se préoccupe pas seulement d'aider la personne pauvre ou démunie, mais lui permet aussi d'accéder au micro crédit, c'est-à-dire à l'autonomie. Il consiste principalement en l'attribution de prêts de faible montant à des micro-entrepreneurs ne pouvant pas être financés par des crédits bancaires classiques, compte tenu de leur nature risquée et de l'absence de garanties. Il est plus particulièrement tourné vers les pays en voie de développement, dans le but de permettre à des activités de se développer et d'entraîner une

création de richesse. 2005 a été déclarée par les Nations Unies "année internationale du micro crédit", celui-ci s'imposant comme un instrument privilégié de lutte contre la pauvreté. Il favorise "les retombées positives sur la famille en général : amélioration des conditions de vie, valorisation de l'auto-estime, financement de la scolarisation, des soins de santé..." (De Briey, 2005, p. 2). Plus largement, la micro finance regroupe, outre le micro crédit, des outils financiers tels que l'épargne ou encore la micro-assurance, permettant à des populations pauvres de se prémunir en cas de difficultés (conditions climatiques défavorables à la production, perte de biens, maladie...). Le 13 octobre 2006, le microcrédit a été mis à l'honneur avec l'attribution du prix Nobel de la paix attribué à Muhammad Yunus au Bangladesh et à la banque qu'il a créée en 1976, la Grameen Bank, qui a accordé environ trois milliards d'euros de crédits à 2,4 millions de petits emprunteurs.

L'Investissement Socialement Responsable est un autre vecteur de développement durable plus spécifiquement mis en œuvre par le secteur bancaire. "La manière dont nous investissons crée le monde dans lequel nous vivons". Ce constat de Domini (ORSE¹¹), l'une des pionnières de l'ISR, en explicite le principe fondateur : parce que les investisseurs ont de fait le pouvoir de façonner le monde dans lequel nous évoluons, ils ont aussi le devoir de prendre en compte, dans leurs décisions, les impacts sociaux et environnementaux de leurs investissements. L'ISR peut être décliné en trois axes : la sélection, en excluant du portefeuille d'investissement les actions des entreprises ne répondant pas à certains critères sociaux, environnementaux ou éthiques; l'activisme actionnarial, consistant à utiliser les droits de vote liés aux actions, et à présenter des résolutions afin d'influencer le comportement des entreprises en faveur de la RSE; l'orientation responsable, qui favorise l'investissement dans des initiatives ou des entreprises non cotées impliquées dans des activités jugées particulièrement "responsables" comme : les énergies renouvelables, l'agriculture biologique, ou le développement local. Les ISR englobent toute formule d'investissement qui ne répond pas seulement à des critères financiers, mais aussi à des préoccupations éthiques, sociales et environnementales. Les investisseurs peuvent choisir de ne placer leurs fonds que dans des sociétés socialement responsables, refusant d'inclure dans leur portefeuille par exemple les entreprises polluantes, ou encore peu respectueuses du droit du travail et des droits de l'enfant. Ils deviennent également soucieux de la formation des salariés, de la politique de sécurité sur les sites... Aux États-Unis, un dollar sur dix serait investi dans des fonds éthiques (Santiso, 2001). En Europe, les taux de croissance des encours

¹¹ ORSE: Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises, association de loi 1901, créée en 2000 en France pour promouvoir le développement de l'éthique sociale et environnementale des entreprises.

de fonds et mandats ISR seraient supérieurs depuis plusieurs années à ceux des produits de gestion traditionnelle¹². Dexia Asset Management est le n°1 européen du marché de l'ISR, avec plus de dix milliards d'euros sous gestion durable¹³. Le développement de ces fonds s'est accompagné de la création d'outils d'analyse des sociétés au travers de critères éthiques, permettant aux firmes financières le souhaitant d'orienter leur stratégie d'investissement en écartant les secteurs d'activité comme le tabac ou l'alcool, et en privilégiant des secteurs comme la santé ou encore l'environnement. D'autres fonds ont la volonté d'investir plutôt dans les sociétés qui créent des postes, des emplois ("Capital Emploi" de Fortis Bank et "Actions éthiques" de Meeschaert) ou qui combinent des critères sociaux et environnementaux (Santiso, 2001).

- Les collectivités locales

Il s'agit de prendre en compte tous ceux qui vivent autour des unités de production et peuvent, directement ou indirectement, bénéficier ou subir les impacts de cette activité économique. La vie et le développement des collectivités locales dépendent toujours largement des retombées économiques générées par les entreprises, en termes d'emploi, mais aussi de taxe professionnelle, de vie des associations, de maintien des services publics et des commerces. Les banques coopératives et mutualistes, souvent organisées en caisses régionales, mettent particulièrement en avant leur rôle dans la vie locale.

- Les associations

Les associations constituent une autre partie prenante diffuse. Un des moyens utilisés par les entreprises pour alimenter et démontrer leur politique de RSE est d'encourager le volontariat de leurs salariés. Ceux-ci s'engagent dans des associations, à but social ou environnemental, et prennent sur leur temps de travail, rémunéré par l'entreprise, pour y participer. Cette démarche serait "bonne pour la motivation des employés (effets internes) et bonne pour la réputation de la firme (effets externes)" (Gilder et al. 2005, p. 143). Dans leur étude portant sur l'ABN Amro en Allemagne, les auteurs arrivent à la conclusion que le volontariat des salariés dépend de leurs caractéristiques sociodémographiques, tous ne souhaitant pas forcément s'impliquer dans des associations à but social par exemple, mais confirment que les actions menées par une sous population de salariés engendrent des effets positifs sur les attitudes et les comportements de l'ensemble des membres de l'organisation.

- Les concurrents

¹² La Revue Banque, n°674, novembre 2005.

¹³ La Revue Banque, n°674, novembre 2005.

Relativement aux concurrents, les chartes d'entreprise tournées vers le développement durable font référence au souci de se conduire de manière *fair play* vis-à-vis des concurrents, et de ne pas exercer de concurrence déloyale. Elles peuvent aussi mettre en avant le refus de l'entreprise de faire du *dumping* social, c'est-à-dire de remettre en cause les règles du jeu concurrentiel du commerce international en s'octroyant des avantages indus, par exemple en profitant de libertés syndicales ou de lois en matière de protection sociale plus faibles dans certains pays, permettant de produire à moindre coût. Nous n'avons pas trouvé d'exemple dans les rapports annuels de développement durable des banques étudiées.

- *L'environnement*

Les politiques environnementales poursuivent, selon l'OCDE, deux objectifs : préserver la qualité de l'environnement et poursuivre le développement de l'économie (définie de manière large comme l'ensemble des activités humaines). Le développement durable est souvent assimilé à la nécessité, pour l'activité économique, de respecter la qualité de l'environnement, ce dernier étant alors considéré comme une partie prenante, naturelle, pour reprendre les termes de Starik (1995). L'entreprise socialement responsable tient compte, pour en maîtriser les risques et en prévenir les dommages, de l'influence de toute sa chaîne d'activité sur le milieu naturel (Vigéo). Si certains secteurs d'activité semblent plus particulièrement concernés, comme l'industrie chimique ou le nucléaire, le domaine bancaire peut lui aussi s'impliquer dans le respect de l'environnement : recyclage du papier, construction d'immeubles avec des matériaux sélectionnés, investissement dans des énergies renouvelables... Les banques effectuent des analyses de risque de crédit environnemental. Les pratiques diffèrent d'un établissement à l'autre, notamment en ce qui concerne la maturité des processus mis en place et la couverture géographique de la politique (certaines banques ne l'appliquent que dans leur pays d'origine). Certains établissements financiers ont été sensibilisés aux problématiques environnementales avant les autres, parce qu'ils ont été impliqués indirectement dans des affaires de pollution, ayant engendré un coût financier en termes d'image, ou encore du fait de la localisation de la maison mère dans un pays sensible à l'environnement. Citons l'exemple de l'ABN Amro, qui a mis en place des unités de gestion des risques environnementaux et sociaux, ou encore celui de la Barclays Bank, qui a commencé relativement tôt à évaluer le risque environnemental de certaines opérations et à faire état dans son rapport social et environnemental des valeurs des indicateurs de performance correspondants. ING Bank décrivait l'analyse du risque environnemental dès

2000 comme étant une pratique ancienne et intégrée sous forme de clause sous-jacente de l'analyse du crédit¹⁴.

2.3. Constats généraux sur l'échantillon

Les banques de l'échantillon semblent déjà bien engagées dans des actions relevant du développement durable, sans distinction entre la France et les quelques étrangères étudiées. La richesse des rapports annuels qui y sont consacrés témoigne de leur sensibilisation et de leur volonté de la communiquer. Pour la Société Générale et Dexia, pratiquement toutes les cases de la grille d'analyse comportent des initiatives. Une synthèse générale est proposée en annexe 1 pour donner une vision d'ensemble de notre analyse descriptive.

Certaines actions figurent systématiquement dans les rapports étudiés : la gestion des risques, les actions de sensibilisation du personnel aux problèmes environnementaux, la lutte contre le blanchiment d'argent et la corruption.

Les banques semblent particulièrement soucieuses de leur politique de responsabilité sociétale vis-à-vis de deux parties prenantes : les ressources humaines et les syndicats. Pour les huit banques de l'échantillon, les salariés font l'objet de nombreuses mesures, portant sur la rémunération, la non discrimination et l'incitation au respect de l'environnement.

Pilier Environnemental	Pilier Social	Pilier Economique
<ul style="list-style-type: none"> • Actions environnementales et sensibilisation du personnel : 100% - BNP Paribas - Société Générale - CIC - Crédit Agricole - Crédit Mutuel - Banque Populaire - Caixa - Dexia 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique de non discrimination : 87% - BNP Paribas - Société Générale - Crédit Agricole - Crédit Mutuel - Banque Populaire - Caixa - Dexia • Recrutement, motivation, consultation, formation, sécurité et développement des hommes : 87 % - BNP Paribas - Société Générale - Crédit Agricole - Crédit Mutuel - Banque Populaire - Caixa - Dexia 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique de rémunérations : 87 % - BNP Paribas - Société Générale - CIC - Crédit Agricole - Crédit Mutuel - Banque Populaire - Caixa

Synthèse des actions RSE menées par les banques auprès de leurs salariés

¹⁴ Grandes entreprises, bonnes pratiques, finance et développement durable, ORSE.

L'utilisation de notre grille croisée met cependant en évidence certaines disparités. Seulement la moitié des rapports annuels de développement durable des banques de notre échantillon fait état de l'existence d'une direction dédiée à ces préoccupations, un seul souligne l'existence d'outils de mesure de la RSE (Société Générale).

Partie prenante \ Pilier	Environnemental	Social	Economique
Les actionnaires	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une direction du développement durable : 50% <ul style="list-style-type: none"> - BNP Paribas - Société Générale - Crédit Agricole - Dexia • Existence indicateurs de mesure de la RSE : 12% <ul style="list-style-type: none"> - Société Générale 		

Le lien avec la gouvernance n'est effectué que dans la moitié des rapports annuels de développement durable étudiés, il est présent dans la politique affichée par BNP Paribas, la Société Générale, Dexia et le Crédit Mutuel.

Les actions vis-à-vis des clients apparaissent davantage mises en valeur. Presque toutes les banques (sept sur huit) disent chercher à répondre à leurs attentes en offrant des produits ou des services adaptés et conformes à leurs valeurs. Mais la proportion diminue (six sur huit) en ce qui concerne les mesures sociales et les comportements déontologiques adoptés vis-à-vis des clients. Quant au micro crédit, de manière surprenante, seulement cinq rapports sur huit y consacrent un ou plusieurs paragraphes.

Pilier Environnemental	Pilier Social	Pilier Economique
<ul style="list-style-type: none"> • Inciter les clients à respecter l'environnement : 87% (BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Caixa Bank, Dexia, Banque Populaire) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures sociales en faveur des clients : 75% (BNP Paribas, Société Générale, Crédit Mutuel, Caixa, Dexia, Banque Populaire) • Comportements déontologiques vis-à-vis des clients : 75 % (BNP Paribas, Société Générale, CIC, Crédit Mutuel, Caixa, Dexia) 	<ul style="list-style-type: none"> • Offre de produits répondant aux attentes clients car conformes à leurs valeurs : 87% (BNP Paribas, Société Générale, CIC, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Caixa, Dexia)

- Micro-crédit : 62%

(BNP Paribas, Société Générale, Crédit Mutuel, Banque Populaire, Dexia)

- ISR, épargne solidaire : 87%

(BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Banque Populaire, Caixa, Dexia)

- Commerce équitable : 25%

(Société Générale, Crédit Mutuel)

Les associations apparaissent également constituer une partie prenante à laquelle les banques sont attentives en matière de responsabilité sociétale. Le volet social est le plus travaillé (sept banques sur huit), la dimension environnementale vient en seconde position (cinq sur huit), et l'économique en dernier (la moitié des banques de l'échantillon l'évoque).

Les parties prenantes les moins favorisées sont les fournisseurs, les collectivités locales, l'environnement et surtout les concurrents. Aucune action vis-à-vis de ces derniers n'est citée. Seule la Caixa Bank parle de mesures de satisfaction de ses sous traitants. Les clauses incitant les fournisseurs à respecter l'environnement ne sont pas généralisées. Le recours aux ateliers protégés et centres d'aide par le travail n'est évoqué que dans la moitié des rapports. Enfin seulement 50% des banques étudiées ont réalisé des bâtiments respectant l'environnement.

Conclusion générale

Afin d'essayer d'appréhender le développement durable dans le secteur bancaire, nous avons, après avoir proposé une grille d'analyse synthétique alliant deux cadres théoriques habituellement utilisés dans les travaux s'intéressant à la RSE, examiné les rapports annuels de huit établissements bancaires, six français et deux étrangers.

S'engager dans une politique de développement durable n'apparaît pas comme une originalité pour le secteur bancaire. En France, presque tous les établissements sont déjà impliqués dans la RSE et communiquent sur leur démarche, à l'international les deux exemples retenus dans notre échantillon apparaissent également être fortement concernés.

L'utilisation de notre grille d'analyse a cependant mis en évidence des disparités, d'une part sur l'importance en nombre des actions évoquées dans les rapports annuels, d'autre part sur les cibles privilégiées. Ainsi, si toutes les banques de l'échantillon mettent en avant leur démarche en matière de gestion des risques, de lutte contre le blanchiment d'argent, fonctions classiques du secteur bancaire, et si une majorité a déjà engagé un plan d'action vis-à-vis des

salariés et des clients, d'autres parties prenantes sont moins la cible de leur politique RSE. Les démarches menées en faveur de l'environnement, des associations sur les piliers environnemental et économique, nous apparaissent pouvoir être encore développées. Quant aux fournisseurs, aux collectivités locales et aux concurrents, ils demeurent les parents pauvres du développement durable dans le secteur bancaire, bien que certaines initiatives déjà prises nous semblent intéressantes à généraliser.

Notre étude constitue un premier état des lieux, modeste, mais nous espérons qu'il pourra contribuer à faire avancer la réflexion sur le développement durable dans ce secteur et peut-être susciter des travaux ultérieurs. Le recensement des actions, en étant élargi à un échantillon de plus grande taille, pourrait servir de base de données à un traitement empirique. Une limite demeure cependant : travailler sur les rapports de développement durable permet d'avoir connaissance des actions sur lesquelles les banques communiquent, mais comporte un biais important : il s'agit de déclarations et non de faits vérifiés. Un prolongement de ce premier état des lieux pourrait être effectué en essayant d'obtenir des entretiens dans les différentes banques de l'échantillon, par exemple avec des salariés et des clients.

BIBLIOGRAPHIE

- Bergadaa M. (2002) "Comment les mutations mondiales sont-elles vécues par les grandes entreprises en Europe ?", Observatoire de Vente et Stratégies du Marketing, HEC Genève
- Bonnafeuf-Boucher M., Pesqueux Y. (2006), *Décider avec les parties prenantes*, La découverte (éds.), collection Recherches, Paris
- Branco M.C. (2006), "Communication of Corporate Social Responsibility by Portuguese Banks : A Legitimacy Theory Perspective", *Corporate Communications : An International Journal*, vol. 11, iss. 3, p. 232-248
- De Briey V. (2005), "Plein feu sur la micro finance en 2005", *Regards Economiques*, IRES, n°28, mars, p. 1-14
- Dontenwill E., Reynaud E. (2006), "Le rôle de l'approche par les parties prenantes dans l'initiation d'une politique de développement durable : Etude du cas d'une entreprise de transport urbain", *Revue Gestion 2000*, n°1, janv-fév, p. 33-59
- Freeman R.E. (1984), *Strategic Management : A Stakeholder Approach*, Massachusetts, Pitman Publishing Inc.
- Gilder D.D., Schuyt T.N.M., Breedijk M. (2005), "Effects of an Employee Volunteering Program on the Work Force: The Abn-Amro case", *Journal of Business Ethics*, vol. 61, n02, p. 143-152

- Grand B., Grill P., Rousseau P., Schneider-Maunoury G. (2005), "La responsabilité sociale des entreprises en Europe : une étude empirique", WP n°723, avril
- Green C.F. (1989), "Business Ethics in Banking", *Journal of Business Ethics*, vol. 8, n°8, p. 631-634
- Jones T., Wicks A. (1999), "Convergent Stakeholder Theory", *Academy of Management Review*, vol. 24, n°2, p. 206-221
- Marsiglia E., Falautano I. (2005), "Corporate Social Responsibility and Sustainability Challenges for a Bancassurance Compagny", *Geneva Papers on Risk and Insurance: Issues and Practice*, vol. 30, n°3, p. 485-497
- Mercier S. (1999), *L'éthique dans les entreprises*, La Découverte (éds.), Paris.
- Snoy B. (1989), "Ethical Issues in International Lending", *Journal of Business Ethics*, vol. 8, n°8, p. 635-639
- Starik M. (1995), "Should Trees have Managerial Standing? Toward Stakeholder Status for Non-Human Nature", *Journal of Business Ethics*, vol. 14, n°3, p. 207-217

ANNEXE 1 : SYNTHÈSE

SYNTHÈSE		Environnemental	Social	Économique
Parties prenantes contractuelles ou explicites	Actionnaires	<p>existence d'une Direction du développement durable : 50%</p> <ul style="list-style-type: none"> - BNP Paribas - Société Générale - Crédit Agricole - Dexia <p>Existence d'un outil de mesure de la RSE (indicateurs) : 12%</p> <ul style="list-style-type: none"> - Société Générale 		
		<p>Gestion des risques environnementaux : 62 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - BNP Paribas - Crédit Agricole - Banque Populaire - Caixa - Dexia 	<p>Club des actionnaires : 37%</p> <ul style="list-style-type: none"> - BNP Paribas - Société Générale - Crédit Agricole <p>Mode de gouvernance: clients sociétaires 12%</p> <ul style="list-style-type: none"> - Crédit Mutuel 	<p>Gestion des risques : 100 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - BNP Paribas - Société Générale - CIC - Crédit Agricole - Crédit Mutuel - Banque Populaire - Caixa - Dexia <p>Disponibilité et accessibilité de l'information financière : 75 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - BNP Paribas - Société Générale - CIC - Crédit Agricole - Crédit Mutuel - Dexia
	Direction		<p>Formation, implication, assiduité des administrateurs : 50%</p> <ul style="list-style-type: none"> - BNP Paribas - Société Générale 	<p>Gouvernement d'entreprises : 50 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - BNP Paribas - Société Générale - Crédit Mutuel

		<ul style="list-style-type: none"> - Crédit Agricole - Crédit Mutuel <p>Diversité des administrateurs : 12 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dexia 	<ul style="list-style-type: none"> - Dexia
Ressources humaines	<p>Actions environnementales et sensibilisation du personnel : 100 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - BNP Paribas - Société Générale - CIC - Crédit Agricole - Crédit Mutuel - Banque Populaire - Caixa - Dexia 	<p>Politique de non discrimination : 87 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - BNP Paribas - Société Générale - Crédit Agricole - Crédit Mutuel - Banque Populaire - Caixa - Dexia <p>Recrutement, motivation, consultation, formation, sécurité et développement des hommes : 87 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - BNP Paribas - Société Générale - Crédit Agricole - Crédit Mutuel - Banque Populaire - Caixa - Dexia 	<p>Politique de rémunérations : 87 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - BNP Paribas - Société Générale - CIC - Crédit Agricole - Crédit Mutuel - Banque Populaire - Caixa
Syndicats		<p>Adhésion au Pacte Mondial : 75 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - BNP Paribas - Société Générale - Crédit Agricole - Crédit Mutuel - Banque Populaire - Dexia <p>Accords syndicaux, dialogue social : 87 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - BNP Paribas - CIC - Crédit Agricole - Crédit Mutuel - Caixa 	

		<ul style="list-style-type: none"> - Dexia - Banque Populaire <p>Représentation aux comités de direction: 12 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caixa 	
Clients et prospects	<p>Inciter les clients à prendre des mesures en faveur de l'environnement : 87 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - BNP Paribas - Société Générale - Crédit Agricole - Crédit Mutuel - Caixa - Dexia - Banque Populaire 	<p>Mesures sociales en faveur des clients : 75 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - BNP Paribas - Crédit Agricole - Crédit Mutuel - Caixa - Dexia - Banque Populaire <p>Comportements déontologiques vis-à-vis des clients : 75 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - BNP Paribas - Société Générale - CIC - Crédit Mutuel - Caixa - Dexia 	<p>Réponse de l'entreprise aux attentes de ses clients en offrant des produits ou services adaptés et conformes à leurs valeurs : 87 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - BNP Paribas - Société Générale - CIC - Crédit Agricole - Crédit Mutuel - Caixa - Dexia
SYNTHESE	Environnemental	Social	Économique
Clients et prospects		<p>micro crédit : 62 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - BNP Paribas - Société Générale - Crédit Mutuel - Banque Populaire - Dexia <p>ISR, épargne solidaire : 87 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - BNP Paribas - Société Générale - Crédit Agricole - Crédit Mutuel 	

			<ul style="list-style-type: none"> - Banque Populaire - Caixa - Dexia <p style="text-align: center;">Commerce équitable : 25 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - Société Générale - Crédit Mutuel
Fournisseurs et sous traitants	<p>Clauses dans les contrats et appels d'offres : 50 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - BNP Paribas - Société Générale - Crédit Agricole - Banque Populaire <p>Limitation de l'utilisation des ressources, choix de ressources moins polluantes: 25 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - BNP Paribas - Crédit Mutuel <p>Charte de déontologie incitant les fournisseurs à une démarche respectant l'environnement : 12 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dexia 	<p>Clauses dans les contrats : 12 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - BNP Paribas - <p>Vigilance sur la sous-traitance : 12 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - BNP Paribas <p>Recours aux ateliers protégés et aux CAT : 50 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - BNP Paribas - Société Générale - Crédit Agricole - Dexia 	<p>Mesures de satisfaction des sous traitants : 12 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caixa

SYNTHESE		Environnemental	Social	Économique
Parties prenantes diffuses ou implicites	État	Respect des lois et des règlements : 37 % - Société Générale - Crédit Agricole - Caixa	Politique d'intégrité : 12 % - Dexia	
	Collectivités locales et territoriales	Actions conjointes : 25 % - Dexia - Banque Populaire	L'entreprise, acteur du bassin d'emplois : 50 % - BNP Paribas - Société Générale - Crédit Agricole - Crédit Mutuel	L'entreprise, acteur du développement économique: 62 % - Crédit Agricole - Crédit Mutuel - Banque Populaire - Caixa - Dexia
	Communauté nationale	Adhésion au Pacte Mondial : 75 % - BNP Paribas - Société Générale - Crédit Agricole - Crédit Mutuel - Banque Populaire - Dexia Autres accords : 25 % - Crédit Mutuel - Banque Populaire	Mécénat: 25 % - BNP Paribas - Société Générale Adhésion au Pacte Mondial : 75 % - BNP Paribas - Société Générale - Crédit Agricole - Crédit Mutuel - Banque Populaire - Dexia	
	Communauté internationale	Adhésion au Pacte Mondial : 75 % - BNP Paribas - Société Générale - Crédit Agricole - Crédit Mutuel - Banque Populaire - Dexia Signature du PNUE : 12 % - Société Générale	Adhésion au Pacte Mondial : 75 % - BNP Paribas - Société Générale - Crédit Agricole - Crédit Mutuel - Banque Populaire - Dexia Non financement de l'armement : 12 % - Dexia	L'entreprise, acteur du développement économique : 37 % - BNP Paribas - Société Générale - Crédit Agricole Lutte contre le blanchiment, la corruption et le financement du terrorisme : 100 % - BNP Paribas - Société Générale - CIC - Crédit Agricole

				<ul style="list-style-type: none"> - Crédit Mutuel - Banque Populaire - Caixa - Dexia
	Environnement	<p>Adhésion au Pacte Mondial : 75 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - BNP Paribas - Société Générale - Crédit Agricole - Crédit Mutuel - Banque Populaire - Dexia <p>Vigilance sur la consommation des matières premières : 75 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - BNP Paribas - Crédit Agricole - Crédit Mutuel - Banque Populaire - Caixa - Dexia <p>Réalisations respectant l'environnement : 50 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - Société Générale - Crédit Mutuel - Banque populaire - Dexia 		
	Associations	<p>L'entreprise, partenaire d'associations dans le domaine de la protection de l'environnement : 62 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - BNP Paribas - Société Générale - Crédit Agricole - Banque Populaire - Caixa 	<p>L'entreprise, partenaire d'associations dans le domaine social : 87 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - BNP Paribas - Société Générale - Crédit Agricole - Crédit Mutuel - Banque Populaire - Caixa - Dexia 	<p>L'entreprise, partenaire d'associations pour permettre le développement économique : 50 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - BNP Paribas - Société Générale - Crédit Agricole - Crédit Mutuel
	Concurrents	0 %	0 %	0 %